

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2013**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13
présents : 10
votants : 10

L'an deux mille treize, le dix-neuf septembre, à 20 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Présilly
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain Bullat, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2013.

Conseillers présents : A. BULLAT, G. VIGNY, C. GAZEL, H. DUNAND, R. PETTITT, B. TREMBLET, F. VULLIET, V. BLONDIN, N. DUPERRET, D. DUNAND

Conseillers excusés : P. JACQUEMAIN

Conseillers absents : D. GENOUD, X. SPRUNGLI

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 juillet 2013

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

URBANISME

2/ Présentation par la société Kaufman Abroad d'un avant-projet de logements au Chef-Lieu

Les représentants de la société Kaufmann Abroad ont présenté leur projet de 39 logements dont 6 logements sociaux sur les parcelles A263, A1010, A1012 et A259. Ce projet prévoit trois bâtiments orientés Nord-Sud. Un parking enterré sera intégré sous les bâtiments.

Le Conseil municipal fait plusieurs remarques concernant notamment le stationnement, l'intégration paysagère et le style architectural qui peuvent être améliorés. De nouvelles propositions seront faites dans ce sens.

3/ Autorisation de signature d'une convention de Projet urbain Partenarial avec la société European Homes

M. le Maire informe le Conseil municipal du dépôt d'une demande de permis de construire par la société European Homes au lieu-dit du Plat, pour 62 logements, dont 6 locatifs aidés et 5 en accession sociale à la propriété. Ce terrain est situé en zone NAb1 du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la Commune, sur les parcelles cadastrées A 384, A 385, A 388 et A 919 pour une superficie globale d'environ 17 404 m².

Il apparaît que l'importance de l'opération nécessite la réalisation des équipements publics suivants :

- extension du réseau d'eau pluviale :	172 183 € HT
- élargissement de la route de l'Épinette sur 200 ml	94 088 € HT
- aménagement du carrefour route de Beauregard/chemin de l'Épinette	20 000 € HT
- création d'une liaison piétonne par le chemin des Hôteliers	24 529 € HT
- extension du réseau électrique	17 562 € HT
- Agrandissement de l'école :	800 000 € HT

Soit un montant global de :

1 128 362 € HT

Ces équipements publics permettront la réalisation de ces opérations.

M. le Maire propose de mettre à la charge des promoteurs une part de ces équipements publics, et ce par le biais du projet urbain partenarial (PUP). Pour ce faire des conventions seront passées entre la Commune et les différents aménageurs, qui préciseront toutes les modalités de ce partenariat.

Les équipements publics listés précédemment devant servir permettre l'urbanisation des autres secteurs alentours (et notamment les zones NAb2 et NAb3), les participations seront calculées au prorata de chaque opération.

M. le Maire donne lecture des principales dispositions du projet de convention entre la Commune et la société European Homes. La participation de cette dernière est calculée au prorata de la surface des terrains pour ce qui est du renforcement du réseau d'eau pluviale, du nombre de logements pour ce qui est de l'agrandissement de l'école et du potentiel de circulation de véhicules propres à l'opération pour la voirie. Cela donne une participation totale **402 193,92 €**.

M. le Maire précise par ailleurs que la convention de PUP exonère les signataires de taxe d'aménagement pendant une durée qui ne peut excéder 10 ans. La durée d'exonération prévue par les conventions est fixée à 5 ans.

Ainsi,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 332-11-3 et suivants et R332-25-1 et suivants,

VU le projet de convention relatif au projet urbain partenarial,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,
A l'unanimité,**

DECIDE de mettre en œuvre la procédure du projet urbain partenarial telle qu'énoncée par les dispositions du Code de l'Urbanisme, sur le secteur identifié au plan annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer la convention de projet urbain partenarial avec la société European Homes annexée à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces administratives, techniques ou financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération

PRECISE que l'exonération de la taxe d'aménagement sera de 5 ans.

M. le Maire demande au Conseil l'autorisation de rajouter ce point à l'ordre du jour. Cette demande est accordée.

4/ Autorisation de signature d'une convention d'autorisation de passage sur les parcelles B183 et B184 au Petit-Châble

M. le Maire explique au Conseil municipal qu'il est envisagé de renforcer le réseau d'eau pluviale traversant la route du Petit-Châble au niveau du n°274 et rejoignant le chemin dit « du Mort ». Pour cela, il faut les parcelles privées cadastrées B183 et B184.

Il est donc nécessaire de signer avec le propriétaire de ces parcelles une convention d'autorisation de passage.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,
A l'unanimité,**

AUTORISE le Maire à signer la convention d'autorisation de passage sur les parcelles B183 et B184.

5/ Bilan des réunions publiques sur l'aménagement foncier et la révision du POS

Chacune des deux réunions a rassemblé une cinquantaine de personnes. De nombreuses questions ont été posées, qui ont permis de clarifier les enjeux et les modalités de mise en œuvre de ces deux procédures.

L'enquête publique pour l'aménagement foncier se déroulera du 23 septembre au 31 octobre 2013 et portera sur le Contrat d'objectif et de Développement Durable (COAD), qui fixe les grands objectifs du projet, ainsi que sur le périmètre concerné.

Concernant la révision du POS, le diagnostic de territoire étant finalisé, c'est le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui va être élaboré. Il fixe également les grandes orientations concernant le développement de la Commune pour les 10 prochaines années. Le travail sur le règlement et le plan de zonage ne se fera qu'après.

6/ Information sur les projets immobiliers

- *Le Petit-Châble* : deux permis de construire contigus, pour un total de 36 logements, sont en cours d'instruction
- *Maisons Dauphiné Savoie* : les travaux des 8 logements chemin du Tilleul ont débuté.
- *Le Plat* : le permis de construire est en cours d'instruction

VOIRIE-RESEAUX

7/ Discussion sur des aménagements de sécurité routière route de Beauregard et route de Viry

M. le Maire fait état des échanges qui ont eu lieu avec les riverains de la *route de Viry*. En concertation avec eux, il propose d'acquérir et d'installer un radar pédagogique, et de demander au Conseil Général d'instaurer une limitation à 70km/h entre l'autoroute et l'entrée d'agglomération.

Concernant la *route de Beauregard*, M. le maire rappelle le projet qui avait été conçu pour ralentir la circulation dans la ligne droite et qui prévoyait l'instauration de chicane. Ce projet faisait suite aux réunions de quartier organisées en début de mandat qui avaient fait ressortir un problème de vitesse excessive, mais sa mise en oeuvre avait été reportée en raison des importants travaux d'enfouissement de réseaux qui étaient prévus sur cette voie. Ces derniers étant achevés, M. le maire propose de réaliser un essai de trois chicanes, matérialisées par des bornes en plastique. A la fin de cet essai, une réunion sera organisée avec les riverains pour en faire le bilan.

8/ approbation du projet d'aménagement de l'auberge communale

M. le Maire présente le projet d'aménagement de l'auberge communale. Il prévoit une salle de 86 m², un espace bar, une cuisine équipée et deux réserves en sous-sol. Les finitions (peinture, éclairage...) seront finalisées dans un second temps.

M. le Maire informe que le dossier de consultation des entreprises est prêt et que la mise en concurrence pourra être lancée rapidement.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,
A l'unanimité,**

APPROUVE le projet d'aménagement d'une auberge communale

AUTORISE le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

DIVERS

9/ Point sur les travaux

-2ème tranche de la requalification du Chef-Lieu : les travaux avancent bien. Le terrassement est terminé et la fondation du mur de soutènement est faite.

-Construction de logements sociaux et d'une auberge communale : le terrassement et les fondations provisoires sont quasiment achevés.

-entretiens de voirie : une nouvelle campagne d'entretien (bouchage de trous et gravillonnage) va être menée courant octobre.

-Réalisation d'un nouveau columbarium : la réalisation d'une nouvelle allée permettant d'accéder par le haut du cimetière est terminée. Les travaux du columbarium à proprement dit commenceront début octobre et devraient durer une semaine.

10/ Renouveau de la convention ATESAT entre l'Etat et la Commune

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que l'Etat peut apporter à certaines communes une assistance technique dans certains domaines, notamment dans la réalisation de diagnostic ou d'études de voirie, d'accessibilité, de sécurité routière ou encore de performance énergétique des bâtiments.

Pour cela, il propose de signer une convention précisant les modalités juridiques et techniques de cette assistance.

M. le Maire propose de renouveler cette convention jusqu'à la fin de l'année 2013.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,
A l'unanimité,**

AUTORISE le Maire à signer la convention ATESAT

10/ Actualité intercommunale

M. le maire informe le Conseil municipal de l'étude menée au niveau de la Communauté de Communes visant à trouver des ressources nouvelles et pérennes permettant de financer le coût grandissant du fonctionnement des transports publics. Deux pistes sont à l'étude :

- passage en fiscalité professionnelle unique : les communes transféreraient à la CCG toutes leurs recettes de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), avec éventuellement un dispositif de compensation à définir.

- versement à la CCG d'une partie des fonds frontaliers qui vont actuellement aux Communes. La réflexion autour de ces propositions est en cours, et une décision pourrait intervenir dans les mois qui viennent.

11/ Questions diverses

- **reprise du réseau d'eau pluviale à Beaugard** : suite aux récentes pluies, il a été constaté que le tuyau d'eau pluviale qui descend le long de la route de Beaugard est bouché par des racines. Une entreprise interviendra rapidement afin de les déboucher. Cependant, il apparaît nécessaire de remplacer l'ensemble de la colonne qui est ancienne et en mauvais état. Ces travaux seront à prévoir l'année prochaine.
- **Accueil d'un stagiaire** : M. le Maire informe le Conseil qu'un stagiaire qui est en BEP aménagement des espaces naturels va effectuer quelques semaines de formation à la mairie.
- **Remblais de terre à Montailoux** : le maire informe le CM qu'un agriculteur a engagé un important dépôt de terre sur ses parcelles, sans autorisation. La mairie a engagé un processus pour régulariser cette situation et obtenir des garanties sur des conséquences éventuelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le Maire,

Alain BULLAT

